



SNPTRI
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux
et Infrastructures**

Direction Territoriale Centre -Bourgogne

Déclaration préalable à la CLSSCT du 18 novembre 2025

Monsieur le Président,

Le 29 juillet, le ministre des Transports, Philippe Tabarot, rédigeait un courrier pour reconnaître la pénibilité et la dangerosité des métiers de PE TPE, en faisant une proposition de revalorisation du service actif de ces personnels. Une proposition qui va dans le sens d'une revendication que la CGT portait de longue date. Malheureusement depuis près de deux ans, avec la scission du corps des PE TPE, à VNF, les personnels techniques ne sont plus des PE TPE mais des PE VNF, donc pour le moment, exclus de la démarche.

Pour autant, tout comme les PE TPE, les missions des PE PNF sont pénibles du fait du travail atypique, astreinte avec horaires imprévisibles, horaires décalés, travail le week-end (entraînant une vie sociale compliquée), horaires longs (semaines à plus de 40 heures), expositions aux intempéries, fortes chaleurs l'été sans aménagement d'horaires ni de réels équipements de protection, exposition au froid l'hiver.

Tout comme les PE TPE, les PE VNF, sont de plus souvent confrontés aux relations conflictuelles avec les usagers de la voie d'eau ou ceux des vélos routes, des pêcheurs. Ces relations peuvent aller même jusqu'aux agressions verbales, voir physiques, ce qui arrive de plus en plus souvent avec des temps d'attentes de plus en plus longs aux écluses dus à la baisse des effectifs. Une situation que gèrent plus ou moins bien les collègues ce qui génère parfois des risques psycho sociaux (évoqués dans l'étude de Semaphores). Les PE VNF, tout comme les collègues des DIR, sont confrontés à des missions qui peuvent être dangereuses avec la gestion hydraulique, la manœuvre de barrages, entre autres, interventions qui peuvent également se faire de nuit. Les PE VNF finissent leur carrière usés avec très souvent des maladies liées à des troubles musculosquelettiques. Pour autant, pour le moment, ils sont exclus d'une éventuelle mesure qui permettrait de revaloriser leur service actif, leur permettant ainsi de partir à la retraite plus tôt **sans décote**.

Pour information les études montrent que le travail atypique est générateur de nombreuses maladies comme la prise de poids, l'obésité, le diabète, les addictions, le manque de sommeil, les troubles métaboliques entre autres, pouvant réduire l'espérance de vie jusqu'à 20 ans dans les cas les plus extrêmes.

Il y a presque 2 ans, VNF voulait soi-disant mieux rémunérer les personnels d'exploitations en fonction des missions qu'ils exerçaient d'où la scission de notre corps.

Mais aujourd'hui, ils se retrouvent exclus d'une démarche qui pourrait les voir partir à la retraite 2 ans plus tôt, en meilleure santé, avec une retraite à taux plein, sans décote.

Monsieur le Directeur, allez-vous avec l'aide de la Direction générale faire remonter au ministère des arguments afin que les PE VNF soit inclus dans la démarche engagée pour les PE TPE ? Pourrons-nous être informés des engagements qui seront pris par la DTCB et par VNF ? Pourrez-vous nous communiquer les éléments qui seront envoyés au ministère ?

Sur la Démarche RPS, la CGT réaffirme que le diagnostic réalisé par sémaphore n'est pas à la hauteur des enjeux. D'autant plus que la situation a bien évolué depuis septembre 2024, mise en place du plan de requalification de CEEP, cartographie des sites pérennes, mobilité imposée « officialisée », mise en place de la centralisation des services supports avec l'acte 2, baisse d'effectif. Autant de sujets qui font que la situation se dégrade de jour en jour.

La CGT a de gros doutes sur l'efficacité du plan d'action présenté ce jour. D'autant plus que les premiers bilans pour certaines mesures (Classées priorité forte), sont prévus seulement fin 2026, soit plus de 2ans après le lancement de la démarche. Il est fort à parier que l'on se retrouve dans la même situation qu'en 2018, et que les effets soient les mêmes, c'est-à-dire aucun.

Pour la CGT, ce diagnostic ne répond quasiment en rien aux problèmes que se pose la majeure partie des agents et qui est la principale cause de RPS, à savoir : Quels seront mes missions de demain ? Où ? Avec quels moyens ? Quelle sera ma rémunération ?

Pour La CGT les principaux facteurs de RPS à VNF sont ni plus ni moins que la mise en place du COP et la baisse d'effectif. L'important volume d'heures supplémentaires effectuées et d'heures écrêtées révélé dans le RSU de VNF sur l'année 2024 en est la preuve. Il est donc urgent de mettre en place un moratoire sur les réorganisations en cours et de repenser nos missions de demain.

Pour finir, la DTCB a été saisie fin 2024 par la CARSAT « en raison d'un indice de fréquence moyen des accidents de travail très supérieur à la moyenne nationale, sur la période 2020 – 2021 – 2022 ». Quelles suites ont été données ? Quels retours et analyses seront présentés à cette instance ?

Les représentants CGT à la CLSSCT